



48° Grand Prix de l'Armistice



Lac de Carcans -Maubuisson
Cercle de Voile de Bordeaux
48° Grand Prix de l'Armistice
CATAMARANS

Grade 4

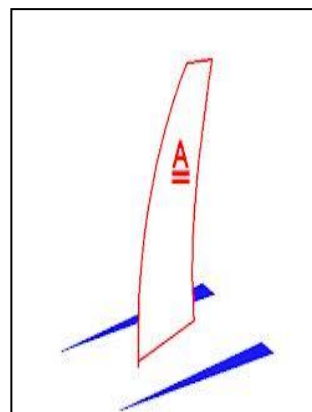
1 – 4 novembre 2017

15.5, Classe A, Dart18, F16, F18, FK14, HC16, SL16 et INC

AVIS DE COURSE

Le Grand Prix de l'Armistice est le support du Championnat de France de classe F18

Grade 3



et du National AFCCA Classe A



**Le Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans Maubuisson est heureux de
vous accueillir pour
le 48ème Grand Prix de l'Armistice Catamaran
Ce rendez-vous de la voile légère de l'automne accueille sur 2 WE
près de 500 bateaux en dériveurs et catamarans.**

Les classes attendues sur le GPA Catamarans 2017 auront un départ spécifique en fonction du nombre de bateaux :

En Catamarans

INC, Classe A, Dart18, F16, F18, HC16, SL16, FK14, 15.5

Particularités 2017 :

- *Le Championnat de France de Classe F18*
- *Le National AFCCA Classe A*

Jusqu'à 3 zones de course seront mises en place avec toutes les équipes de bénévoles du club soit plus de 90 personnes.

Au-delà du programme de régates, il y aura :

le pot de bienvenue

la remise des prix

un repas coureur pour ceux qui le souhaitent le jeudi 2 novembre

Pour vous héberger, sur le site du club toutes les infos sont regroupées sur ce lien.

www.cerclevoilebordeaux/club/hebergement.htm

Sinon l'office du tourisme : www.medococean.com

Pour tout renseignement complémentaire : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com



AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment les règles de sécurité pour les bateaux volants
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE_Regles_Securite_Bateaux_Foils_0715.pdf
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. Publicité de l'épreuve [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

3. Admissibilité et inscription

3.1 Le Grand prix de l'Armistice est ouvert aux bateaux des classes :

INC, ClasseA, Dart18, F16, F18, HC16, SL16, FK14, 15.5

3.2 **Championnat de France de classe F18** : Le championnat de classe F18 est ouvert aux licenciés de la FFVoile

3.3 **National AFCCA ClasseA** : Le National AFCCA Classe A 2017 est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation à l'Association Française de Catamarans Classe A. (AFCCA) et aux étrangers membres de leur Association Nationale.

3.4 Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le lien :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2017-catamaran.htm>

La confirmation des inscriptions se fera au CVBCM le 1^{er} novembre de 9h00 à 12h00.

3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- le certificat de jauge le cas échéant,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.6 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge le cas échéant.



4. Droits à payer

Classes	Tarifs jusqu'au 19/10/17	Tarif à partir du 20/10/10/17
Catamaran double adulte un ou deux membres de l'équipage de 18 ans ou plus	92 €	110 €
Catamaran double jeune deux membres de l'équipage de moins de 18 ans	70 €	80 €
Catamaran solitaire adulte barreur de 18 ans ou plus	70 €	80 €

5. Programme

5.1 Programme

Date	Programme	Heure
01/11/17	Confirmation des inscriptions	9 :00 - 12:00
01/11/17	1 ^{er} signal d'avertissement	14:00
02/11/17	1 ^{er} signal d'avertissement	11:00
03/11/17	1 ^{er} signal d'avertissement	11:00
04/11/17	1 ^{er} signal d'avertissement	10:00
	Remise des prix après les courses	

Si la régata n'a pas pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

Le club organise pour ceux qui le souhaitent un repas le jeudi 2 novembre au tarif de 17€, réservation au moment de l'inscription en ligne.

6. Jauge

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de leur classe ou de l'intersérie notamment en ce qui concerne les **numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité)**.

- Jauge pour les SL16: pesée des équipages le vendredi 1^{er} novembre de 9h à 12h (rappel : poids minimum 100kg, poids correcteur sur le bateau entre 100 et 115kg égal à la moitié de l'écart entre le poids de l'équipage et de la valeur 115kg)

- Jauge pour les KL15 : pesée des équipages (rappel poids minimum de l'équipage 100kg)

Jauge pour les HC16 pesée des équipages (rappel poids minimum de l'équipage 129,3Kg).

- Jauge pour les F18 : application de la règle de classe C3 (poids de l'équipage)

Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la régata

7. Instructions de Course

Les Instructions de Course seront : affichées au tableau officiel au club house, disponibles lors de la confirmation de l'inscription à partir du 1^{er} novembre et mises en ligne sur le site du club.

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2017-catamaran.htm>

8. Les parcours

Les parcours seront de type construits.

9. Classements

3 courses doivent être validées pour valider la compétition

10. Communication (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. Prix

11.1 Pour le Grand prix de l'ARMISTICE, des prix seront distribués pour chaque classe : les podiums scratch et féminins. Plus divers classements d'animation.



11.2 Championnat de France F18

Pour valider un titre de champion de France il faut qu'il y ait au moins 30 équipages.

Les titres de Champion de France, de Vice-Champion de France et de 3^{ème} seront attribués aux trois premiers équipages.

Les titres seront décernés par extraction du classement général de la régates sans recalcul des points

Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de bronze.

11.3 National AFFCA Classe A

Le classement Open est le seul classement officiel

Un prix sera attribué aux trois premiers du classement Open.

Un prix sera attribué :
à la première féminine Open
au premier junior (-30 ans) Open
au premier Grand Master (+60 ans)

Un classement classique pourra être établi pour la classe Française par extraction sans recalcul du classement Open (Classement d'animation)

12. Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « 48^{ème} Grand Prix de l'Armistice», à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. Informations complémentaires :

Inscription UNIQUEMENT en ligne sur :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2017-catamaran.htm>

Pour tout renseignement : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

RRS 25 FFVoile Prescription (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 FFVoile Prescription (*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78.1 FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b))

RRS 91(b) FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp